



ANNEXE 9

EXTRAIT PLU

PLU GARDANNE Zone AUE1

Zone d'urbanisation future non règlementée, pour laquelle une vocation d'habitat ou d'activités économiques a été définie, insuffisamment équipée, dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par la réalisation des équipements publics nécessaires (voirie et réseaux divers). L'ouverture à l'urbanisation y est subordonnée à une modification ou une révision du PLU.

Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques : 4m

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives H/2 et minimum 4m

Emprise au sol 50%

Hauteur de façade 12m hauteur de façade

Stationnement Commerce :

2 place pour 50m² de SDP

1 place 2 roues pour 100m² de SDP

Aire de stationnement 2 roue, covoiturage

1 arbre pour 3 places de stationnement

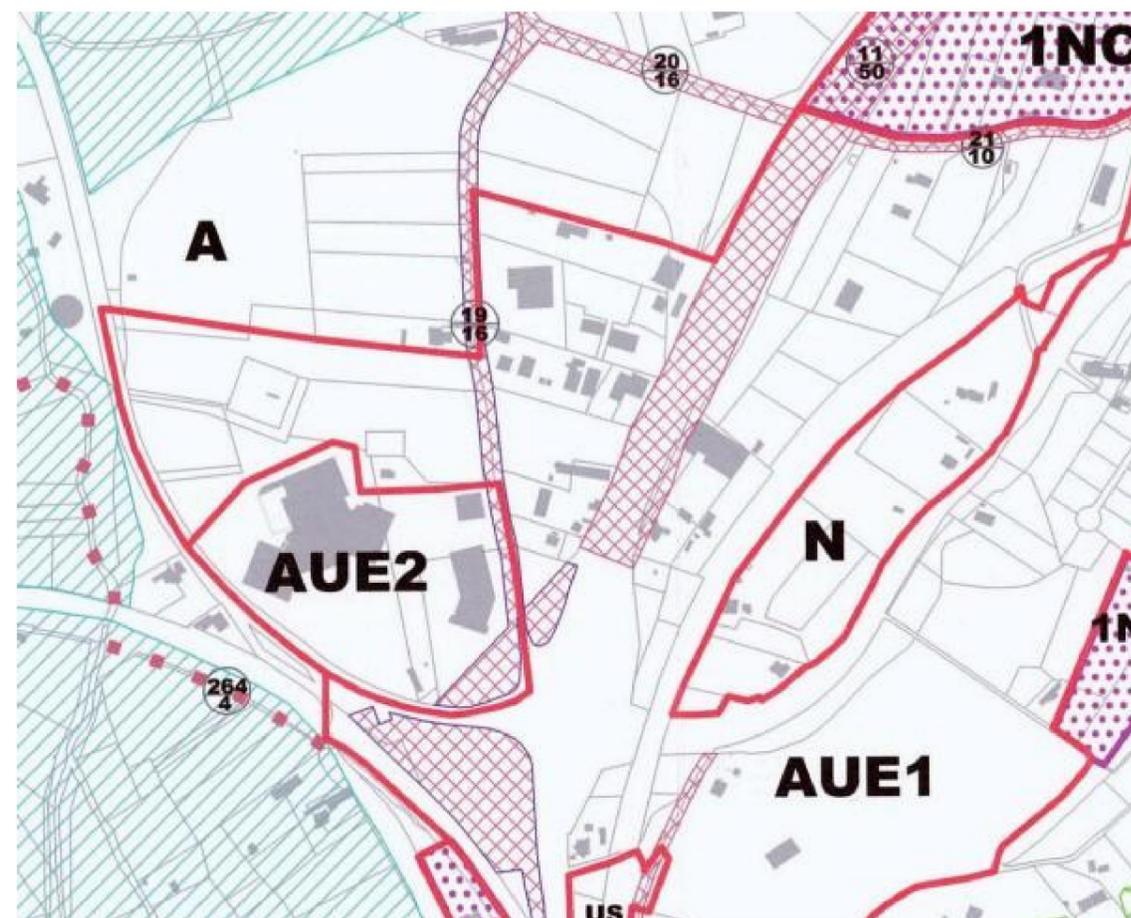
Traitement paysager du parc de stationnement

Espaces libres non réglementé, ils doivent être aménagés avec un traitement paysager minéral ou végétal

PPRI
Non concerné

PPR Mouvement de terrain Zonage faiblement à moyennement exposée (B2)

- Réalisation d'études géotechniques sur la parcelle
- Interdiction de construction de sous-sol sauf mise en place d'un joint de rupture parasismique
- Profondeur minimal des foncations 0.80m
- Plantations à distance du bâtiment (d=h de l'arbre)



ZONAGE AUE1 PLU



| | | |
|---------------|--|----------------------------|
| MAGASIN : | Rue du petit chemin d'Aix 13120 Gardanne | |
| DR : | Direction Régionale Provence 394 chemin de Favary 13790 ROUSSET | TYPE MAGASIN: T 17S |
| DESIGNATION : | PLU | |

| | | |
|--------------|------------|-------------|
| PHASE | APS/APD | |
| DATE | 19/10/2021 | INDICE - |
| ECHELLE : | - | |
| ARCHITECTE : | | |